Image not found or type unknown

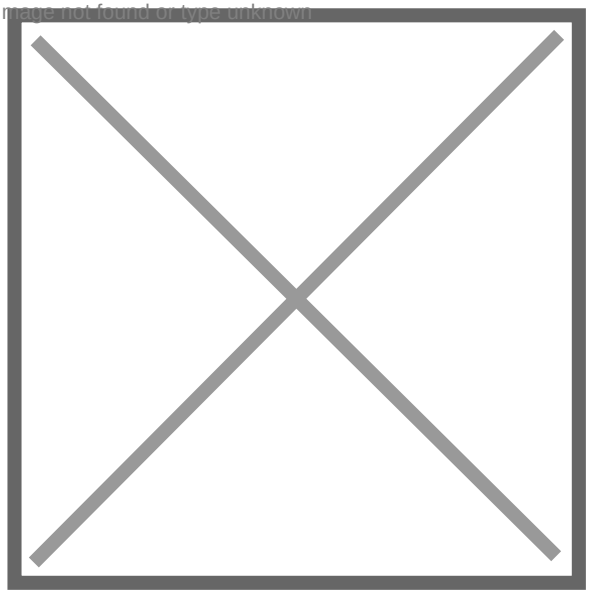

Pension alimentaire non revalorisée

Par **lili**, le **24/06/2010** à **12:22**

Bonjour,
Que faire quand la pension alimentaire est effectivement versée mais jamais revalorisée (depuis 2 ans ?)
De quel recours dispose-t- on ?
De même il est noté dans le jugement qu'elle doit être revue lors des changements de scolarité des enfants (école plus chère) mais si le père ne l'entends pas, que faire ?
Merci de votre retour

Par **kindermaxi**, le **25/06/2010** à **20:49**

Bonsoir,
Vous informez le père par courrier recommandé, peut-être a-t-il oublié.
S'il fait la sourde oreille, vous saisissez le juge de l'exécution du tribunal où réside le débiteur, si vous voulez récupérer les deux ans. Sinon vous faites appel à un huissier (à la charge du débiteur) qui ne pourra récupérer que sur les 6 derniers mois.
Pour la scolarité, si le père ne l'entend pas, vous saisissez le juge des affaires familiales du tribunal de votre domicile, un avocat n'est pas obligatoire.
Bonne soirée.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés